



Jun 2016

Maslacq



Maslacq Infos



© JC Vignasse

Ecole pu-

blique :



Conseil Municipal

- Emploi aidé
- Programme local d'habitat
- Plan Communal de Sauvegarde
- Groupement d'achat de gaz naturel
- Comptes Administratif et de Gestion 2015
- Fiscalité Budget 2016
- Subventions 2016
- Participation au Budget Assainissement
- Réorganisation réseau écoles publiques
- Installation compteurs Linky...



Arrêt sur images

- La CCLD interviewe D. Malherbe
- 4 médaillés de Maslacq
- Ecole : Inauguration de la cantine
- Beignets de l'Amassade
- Vide grenier de printemps
- Expo SDEPA école publique
- Inauguration resto scolaire
- Des médaillés de Maslacq
- Vide grenier de printemps
- Kermesse interparoissiale...



Ça nous concerne

- S'inscrire à la Télé alerte
- Arrêt nocturne des cloches l'été
- Site Internet : Grand concours
- Programme des Fêtes
- Détritus tous responsables
- Radars pédagogiques
- Animation Bibliothèque
- Le stade repeint
- La petite épicerie : Menu snacking et tapas
- Yoga nouvelle activité (salle Ménat)...

Sommaire

Page Titres

Décisions du Conseil

- 3 Emploi aidé
PLH de la CC Lacq-Orthez
Assurances
- 4 Rémunération du Maire
PCS de Maslacq
- 5 Plan de formation
Tribunal Administratif
Groupement achat gaz naturel
- 6 Fiscalité directe
Endettement
- 7 - 8 Subventions 2016
- 9 Comptes 2015
- 10 Consultation architectes
Extension réseau eau
- 11 Avancement
PPI de Chem'pôle
- 12 Budget assainissement collectif
- 13 Réorganisation réseau écoles
- 14-15 Questions orales
- 16 Compteur Linky
- 17 Budget Primitif 2016

Dossier

- 18 - 19 Résidence Services Seniors

Arrêt sur Images

- 20 Capharnaüm à bibliothèque
Médailles de Maslacq
- 21 CCLO interview de D. Malherbe
- 22 Beignets de l'Amassade
Vide grenier de printemps
Repas chevreuil
- 23 Parcours de l'énergie
- 24 Inauguration école publique
- 25 Cérémonie 8 mai
Kermesse Inter paroissiale

Ce nous concerne

- 26 Arrêt des cloches la nuit
Responsable de nos déchets
Amélioration de l'habitat
- 27 Respect du voisinage (bruit, feux)
- 28 Grand jeu Concours
Concours nocturne pétanque
Travaux rte Argagnon
- 29 Télé alerte Inscrivez-vous
- 30 La petite épicerie propose
- 31 Radars pédagogiques
Animation Bibliothèque
Le stade repeint
Fête école publique
Fête école Jeanne d'Arc
- 32 Inscription transport scolaire
- 33 Le tour de Nousté
Permanences d'été à la Mairie
- 34 Silvana Yoga
Marché gourmand
Pizzas Cat'Saisons
- 35 36 Programme des Fêtes

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82



Le mot du Maire



Le mois de juin reste toujours un mois riche en manifestations. Les écoles fêtent le terme de leur année de travail ainsi que de nombreuses associations la fin de leurs activités et les fêtes du village accueillent traditionnellement l'arrivée de l'été. Je souhaite donc d'excellentes fêtes à tous et j'en profite pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent à l'animation du village tout au long de l'année et plus particulièrement dans cette période.

Actuellement, le principal dossier du Conseil Municipal est la mise aux normes de tous les bâtiments communaux pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce dossier doit être déposé en Préfecture le 30 juin. Dès que nous aurons connaissance des obligations auxquelles nous serons soumis, nous travaillerons à la réorganisation de l'utilisation des salles par certaines associations. Les travaux seront très complexes et onéreux, nous ne pouvons donc pas mettre la charrue avant les bœufs pour trouver les meilleures solutions. En effet, nous espérons obtenir des dérogations pour des bâtiments récents comme les vestiaires du foot ou encore ceux dont l'accès se fait uniquement en rez-de-chaussée comme l'église et le trinquet. La réponse préalable des services de l'État nous est donc indispensable avant de nous projeter vers la moindre réalisation.

Une campagne de sensibilisation à l'abandon sauvage de déchets en tous genres sur la voie publique est menée par quelques conseillers municipaux très motivés. Ces derniers ont même entrepris eux-mêmes le ramassage de débris dans les rues mais cette opération resterait vaine si le lendemain on retrouvait quasiment les mêmes rejets aux mêmes endroits. Je souhaite donc le succès de cette campagne, afin que la prise de conscience et le civisme de chacun rendent nos rues et notre village plus propres.

La qualité de l'air fait également partie de nos grands soucis. La plateforme industrielle de Lacq a changé et les émanations sont différentes. Notre commune est particulièrement impactée lorsque les pressions sont élevées et les vents orientés à l'est comme cela a été le cas pendant les mois de juin, juillet et août 2015. Les industriels ont des difficultés à identifier les odeurs et donc à maîtriser les effets secondaires que ces émanations provoquent. Vous avez tous reçu une invitation à devenir sentinelle pour mieux cerner la nature de ces odeurs. N'hésitez donc pas à vous porter volontaire car il serait dommage que notre commune ne collabore pas au collectif composé d'industriels, de représentants d'organismes de santé, d'élus et maintenant de résidents de la zone sensible, collectif dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de l'air.

Après ce mois de juin chargé, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances d'été.

Georges TROUILHËT
Maire de MASLACQ



Emploi aidé (séance 25/02/2016)

De nombreuses tâches ne sont pas satisfaites et notamment l'entretien de la salle socioculturelle, des vestiaires et on rencontre beaucoup de difficultés de remplacements pour l'école tant au niveau garderie que de la cantine.

Pour pallier ces difficultés, le Conseil Municipal a jugé souhaitable de procéder à l'embauche d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Conditions de recrutement et montant de l'aide :

- ✓ CAE de 20 heures/semaine.
- ✓ Coût pour la commune : 275.00 €/mois
- ✓ Il est précisé que ce contrat d'un an peut être renouvelé une fois.

Vote : Pour Unanimité

Programme Local de l'Habitat (séance 25/02/2016)

Le 14 décembre 2015, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH), qui définit une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements sur le territoire.



- ✓ **D'une durée de 6 ans (2016-2021)**, le projet de PLH de la CCLO a été élaboré en concertation avec :
 - ⇒ Les 61 communes de l'intercommunalité,
 - ⇒ L'État,
 - ⇒ Le Département
 - ⇒ L'ensemble des acteurs de l'habitat.
- ✓ **Le diagnostic a dégagé 5 orientations principales :**
 - ⇒ Croissance démographique dans une perspective de développement durable,
 - ⇒ Amélioration de l'attractivité
 - ⇒ Requalification du parc existant pour conforter les centres urbains,
 - ⇒ Meilleure réponse aux besoins sociaux en logement et aux besoins spécifiques,
 - ⇒ Organisation de l'animation, du pilotage et du suivi de la politique locale de l'habitat
- ✓ **Son élaboration s'est déclinée en 3 phases :**
 - ⇒ Diagnostic de la situation et des enjeux,
 - ⇒ Orientations générales accompagnées d'objectifs par secteurs géographiques,
 - ⇒ Programme d'actions communautaires

- ✓ **Ces cinq axes stratégiques sont déclinés en 19 actions :**
Deux choix forts concernant les objectifs de production de logements sur le temps du PLH :
 - ⇒ Maintenir un taux de croissance de la population de la CCLO (+0,60%)
 - ⇒ Stopper la progression de la vacance de logementsCette hypothèse renvoie à une politique très volontariste de la CCLO et des Communes avec le soutien des partenaires en matière de reconquête du parc vacant.

Estimation des besoins en logements = 1 935 logements à construire sur 6 ans, répartis en fonction de l'attractivité des 3 grands secteurs :

- ◆ 155 pour le secteur Nord, (dont Maslacq)
- ◆ 75 logements pour le secteur Est
- ◆ 95 logements pour le secteur Sud.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'émettre un avis sur le projet.

Avis : Favorable à l'Unanimité

Assurances de la Commune (séance 25/02/2016)

Nous avons rencontré notre assureur AXA et revu le contrat concernant l'assurance de biens, responsabilités et frais annexes pour l'ensemble des bâtiments communaux et dommages électriques y compris le matériel informatique de la commune et de l'école.

Le contrat qui nous est proposé s'élève à 11 984.55 €
(contre environ 18 000 € à l'heure actuelle).

Cette baisse est due à la conjugaison de deux raisons :

- ◆ Une baisse de la sinistralité depuis la mise en place de la surveillance vidéo au stade,
- ◆ La volonté d'AXA de développer sa clientèle de petites communes.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat.

Vote : Pour Unanimité





Exercice des mandats locaux (séance 25/02/2016)

La loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a instauré de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux et fixe les mesures applicables au 01/01/2016.

Ces mesures permettent d'améliorer l'indemnisation, les remboursements de frais et la formation des élus locaux.

Les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 (ci-contre).

Règle applicable aux communes de moins de 1 000 habitants.

Population (Nb d'habitants)	Taux (% de l'indice)
	Maire-Adjoints
Moins de 500	17,00 - 6,60
De 500 à 999	31,00 - 8,25
De 1 000 à 3499	43,00 - 16,50
De 3 500 à 9 999	55,00 - 22,00
De 10 000 à 19 999	65,00 - 27,50
De 20 000 à 49 999	90,00 - 33,00

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités du Maire sont fixées automatiquement aux taux du barème, sans dérogation possible.

Pour Maslacq

- ♦ Le Maire était au taux de 21,80 % de l'index et passera donc à 31,00 % (soit de 828,40 € à 1 178,46 €)
- ♦ Les Adjoints à 8,25% sont au plafond et leur rémunération n'évoluera pas (soit 313,62 €)

Vote :

- Abstention = Julien Fscos qui déplore l'obligation faite par l'État d'augmenter la rémunération des élus dans le contexte économique actuel
- Pour = le reste de l'Assemblée



Plan communal de sauvegarde (Séance 25/02/2016)

Le Conseil Municipal a eu connaissance, lors de plusieurs réunions, du contenu et des implications possibles du Plan Communal de Sauvegarde.

Il est présenté à son approbation et devra être transmis à la Préfecture pour contrôle de légalité et mise en application.

Christian COUTURIER rappelle la démarche engagée et indique que si Maslacq a été une des premières communes à réagir, une proportion importante des communes de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a engagé le travail de création d'un PCS.

Nos documents ont été fournis à Mme CORDEBOEUF responsable de la sécurité à la CCLO qui n'a rien à redire au travail réalisé.



DICRIM et PCS sont téléchargeables dans la rubrique VIE PRATIQUE-Sécurité

<http://www.maslacq.fr>

Un mail a été envoyé aux conseillers nommés dans le document pour acceptation du rôle qui leur est assigné. Un rappel va être fait rapidement à ceux qui n'ont pas répondu.

Une réserve communale va être créée pour que les bénévoles qui aideront en cas d'incident puissent être couverts par une assurance.

Un travail destiné à faciliter l'utilisation des salles :

- Classement des clés,
- Information sur les commandes (électricité, gaz, électricité, chauffage...) dans chacun des bâtiments est en cours.

Le choix a été fait de ne pas organiser de réunions publiques mais de distribuer la plaquette synthétique du DICRIM.

La CCLO s'est dotée d'un système d'alerte de sa population téléphone fixe et portable, SMS, Mail qui sera utilisé (Voir article page 29)

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le PCS qui lui est proposé.

Vote : Pour Unanimité



Plan de formation (séance 25/02/2016)

La loi relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel pour leurs agents. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du Béarn des Gaves ont décidé de pérenniser cet outil qui permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis le 17/12/2015 d'adopter le plan de formation mutualisé et le règlement de formation.

Jacqueline MINJOU fait savoir que c'est grâce à ce type de programme que les agents du CCAS ont en ce moment accès à une formation qualifiante.

Vote : Pour Unanimité



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Recours (séance 25/02/2016)

Le 30 novembre 2015, la Commune a été amenée à prendre des arrêtés pour désigner un lieu de dépôt (fourrière) et placer dans ce lieu de dépôt un bovin dangereux et divaguant sur la voie publique.

Ces arrêtés, ainsi que le titre exécutoire concernant les frais de garde et de prophylaxie font l'objet d'une requête de l'éleveur devant le Tribunal Administratif de PAU.

Monsieur le Maire décrit au Conseil dans le détail l'incident qui a donné lieu à la mise en fourrière de l'animal et à la prise en charge de la prophylaxie par la Municipalité. Il rappelle que cet éleveur a déjà fait l'objet de nombreuses procédures et qu'il a mis en danger les éleveurs voisins en ne prenant pas les mesures prophylactiques nécessaires. Son troupeau doit d'ailleurs être abattu à la suite de la détection de cas de tuberculose.

Afin de défendre la Commune devant ce Tribunal, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à s'assurer de l'assistance d'un avocat sachant que nous avons un contrat AXA de protection juridique.

Michel Grigt ne participe pas au vote (son épouse étant parente avec l'éleveur)

Vote : Unanimité



Groupement d'achat de gaz naturel

(séance 25/02/2016)

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergie, la Commune avait adhéré au Groupement de Commandes des Syndicats d'Énergie Aquitains (SDE24, SDEEG33, SYDEC40, SDEE47 et SDEPA) et à son marché spécifique d'achat de Gaz Naturel.

Réunissant plus de 670 Membres pour un volume de Gaz Naturel de 500 GWh, ce groupement a déjà permis, suite à ses deux premières consultations, d'aboutir à une baisse moyenne de la facture comprise entre 15% et 25% par rapport aux tarifs réglementés de vente.

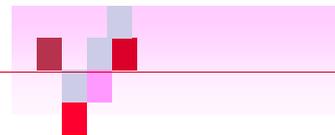
Ces contrats arrivant à échéance le 31 Octobre 2016, le SDEPA prépare le renouvellement de cette opération groupée, pour un achat sécurisé, avec des prestations de qualité.

Ainsi, les Syndicats de l'ancienne Aquitaine ont prévu le lancement d'un nouveau marché d'achat de Gaz Naturel d'une durée de trois ans avec pour objectif d'obtenir des prix toujours aussi compétitifs.

Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, nous sommes invités à faire part de notre adhésion avant le 31 Mars 2016 en transmettant la fiche de candidature pré-remplie jointe dûment signée

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion

Avis : Favorable à l'Unanimité



Fiscalité directe locale (séance 31/03/2016)

ÉVOLUTION DE NOS BASES

La détermination des bases d'imposition des trois taxes directes locales incombe aux services fiscaux qui ont transmis ces éléments au Préfet.

Nous pouvons constater une évolution de la matière imposable

- ♦ Du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui a été fixé par la loi des finances pour 2015 pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties. (Ceci est appelé la variation nominale).
- ♦ Du fait des changements physiques.

Globalement les revalorisations sont les suivantes :

Taxe d'habitation :	+ 1,71 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	+ 0,86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	+ 0,50 %

Endettement (Séance 31/03/2016)

Nature	Encours	Annuités	
		Jusqu'en 2023	de 2023 à 2025
Presbytère	53 151,00 €	7 765,31 €	- €
Logement Mairie	48 193,00 €	4 771,55 €	4 771,55 €
Logement Poste	42 851,00 €	4 243,66 €	4 243,66 €
	144 195,00 €	16 780,52 €	9 015,21 €



L'endettement est réduit et compensé par les loyers



Maintien des taux d'imposition en 2016

(Séance 31/03/2016)

Compte tenu du faible endettement et du fait que le disponible permet d'envisager des investissements sans risque, *la Commission Budget, Finances, Economie propose au Conseil, de ne pas faire évoluer les taux.*

Il est rappelé que si la Taxe d'Habitation est plus élevée à Maslacq que dans les communes environnantes, c'est du fait du choix d'affecter le financement du traitement des ordures ménagères à cette taxe contrairement aux autres qui l'ont en majorité intégré au foncier bâti.

Taxe	Taux 2015	Bases 2016	Taux 2016	Produit attendu	Variation	Plafonds
Habitation	18.15%	1,098,000.00	18.15%	199,287.00	0.00%	51.58%
Foncier bâti	12.39%	774,700.00	12.39%	95,985.33	0.00%	49.99%
Foncier non bâti	38.59%	38,600.00	38.59%	14,895.74	0.00%	118.71%
TOTAL				310,168.07		
		Tx moy. Nal	Produit Tx Nal	Potentiel par hab.		
Potentiel fiscal	Habitation	24.19%	265,606.20	279.59	Effort fiscal	
	Foncier bâti	20.52%	158,968.44	167.34		
	Foncier non bâti	49.15%	18,971.90	19.97		
	Global	31.29%	443,546.54	349.25		0.70

Vote : Pour Unanimité



Subventions 2016 (séance 31/03/2016)

Christian COUTURIER rappelle rapidement les principes de travail de la Commission des Finances, :

Subventions aux associations de Maslacq

Dans une enveloppe de 9 000 €, donner une priorité aux

associations correctement gérées, dont le dossier est complet, qui en ont le plus besoin à un moment déterminé. Il se félicite que certaines associations jouent parfaitement le jeu en ne déposant des demandes que les années où un de leurs projets le nécessite.

En 2016 La Peña de los amigos a demandé une subvention de 5 000 €, la Commission Budget, Finances, Économie, considérant :

- Que l'association n'est plus Maslacquaise en 2016
- Que le dossier incomplet ne permettait pas une analyse objective des besoins
- Que ce montant est hors de proportion avec les participations habituelles de la commune
- Que l'importance des impayés qui se manifestent interroge sur la gestion de l'association

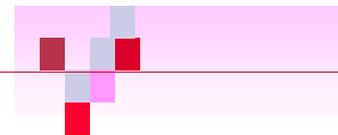
La Commission propose de ne pas apporter de concours financier. **Vote : Contre une subvention = Unanimité**

Association	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Vote
Comité des Fêtes	1500	1500	1500	1625	Unanimité Julien ESCOS concerné ne participe pas au vote
Copains du Bord	500	700	500	250	Unanimité
École de musique	1400	1400	1500	1500	Unanimité
Esprit jardin				Pas de demande	
Étoile Sportive	1 525	1725	1725	1 600	Unanimité
Gym entretien				Pas de demande	
K'dance	300	300	0	Pas de demande	
La vie au village				Pas de demande	
L'Amassade	275	275	275	275	Unanimité
Lous de Bacchus				Pas de demande	
MicroClub				Pas de demande	
OCCE	229	229	229	229	Unanimité
Pè de Gat				Pas de demande	
Pelotari				Pas de demande	
Pétanque	0	0	500	500	Unanimité
Randonneurs				Pas de demande	
Sté de chasse	500	200	0	250	Unanimité
Sté éducation populaire				Pas de demande	
Tennis				Pas de demande	

Subventions aux associations extérieures

Association	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Vote
A.P.A.H.M.	100	100	100	100	Unanimité
Alliance Vie	60	60	60	60	Unanimité
APP Baïse	107	107	107	107	Unanimité
Comice Agricole	60	60	60	60	Unanimité
Croix Rouge	107	107	107	107	Unanimité
FNACA	60	60	60	60	Unanimité
Prévention Routière	31	31	31	31	Unanimité
Genêts de Mesplède (*)		1000	1000	1000	Unanimité
Mémoire Canton Lagor	152	152	152	152	Unanimité
Pau Béarn Handisport	46	46	46	46	Unanimité
S.O.S. Amitié Pau	31	31	31	31	Unanimité
Secours Catholique	92	92	92	92	Unanimité
Secours Populaire	92	92	92	92	Unanimité
SSIAD Bassin de Lacq	170	170	170	170	Unanimité

(*) Pour les Genets de Mesplède, il s'agit de la rémunération de leur contribution à l'animation périscolaire



Subventions 2016 liées aux écoles (Séance du 31/03/2016)

Il est proposé une augmentation des forfaits par élève de 0.20 % correspondant au taux d'inflation.



Contrat d'association de l'École Jeanne d'Arc (Pour info)

Le Conseil Municipal est informé que conformément à la convention qui lie l'école à la commune, une somme a été inscrite pour son fonctionnement à l'Article 6558, "Autres dépenses obligatoires" au Budget Primitif 2016

21 élèves en relèvent soit $21 \times 238,73 \text{ €} = 5\,013,33 \text{ €}$

Subventions aux écoles

Le forfait passe de 70.59 € à 70.74 €

Caisse des Écoles :

4 881.06 € (63 élèves relèvent de la subvention)

O.G.E.C.(Éc. Jeanne d'Arc) :

564,72 € (8 élèves dans la classe enfantine)



Vote : Pour-Unanimité



Sortie scolaire classe maternelle (Séance du 31/03/2016)

- ♦ 30 élèves sont actuellement scolarisés en classe maternelle.
- ♦ Il est proposé d'accorder pour cette sortie 17.28 € par élève
Soit une subvention à la Caisse des Écoles de : 518.40 €

Vote : Pour-Unanimité

Sortie scolaire (Séance du 31/03/2016)

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école publique en a bénéficié en 2015.

- L'école privée sort donc en 2016,
Il faut prévoir la somme correspondante sur cet exercice.
- 47,54 € / élève pour 31 élèves soit 1 236.04 €

Vote : Pour-Unanimité



Subvention 2016 Bibliothèque Municipale (séance du 31/03/2016)

La Commission des Budget, Finances, Economie propose d'attribuer :

- 1000,00 € pour l'achat de livres
- 500,00 € pour l'achat de petites fournitures.
- Elle pense également qu'un crédit de 500,00 € pourrait être réservé en "Fêtes et cérémonies" sur les crédits inscrits au Budget Communal. Ce crédit comprendrait toutes les manifestations qu'il s'agisse de vernissages, d'animations internes...
- Aucun crédit non utilisé, ne pourra être reporté sur l'année suivante ni transféré à une autre utilisation.

Vote : Pour-Unanimité

Subventions diverses 2016 (séance du 31/03/2016)

Il s'agit d'une somme provisionnée pour faire face à des demandes inattendues en cours d'exercice.
Il est proposé d'en arrêter le montant à 1200 €, étant rappelé qu'aucune somme ne peut être prélevée sans qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil Municipal.



Vote : Pour-Unanimité



Compte Administratif - 2015 (séance 31/03/2016)

Il s'agit du résultat de la comptabilité tenue par le Maire pour l'exercice 2015. Il est présenté au Conseil par chapitre.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 623.74	3 593.87		3 593.87	96 623.74
Opérations de l'exercice	442 005.10	536 689.77	269 619.37	397 700.24	711 624.47	934 390.01
TOTAUX	442 005.10	633 313.51	273 213.24	397 700.24	715 218.34	1 031 013.75
Résultats de clôture		191 308.41		124 487.00		315 795.41
Restes à réaliser			94 893.77		94 893.77	
TOTAUX CUMULES	442 005.10				810 112.11	1 031 013.75
RESULTATS DEFINITIFS	442 005.10					220 901.64

Le résultat du compte administratif est de 315 795,41 € sans les restes à réaliser mais à un résultat de 220 901,64 € avec les restes à réaliser, (ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2015).

Avant le vote, Mr le Maire se retire et passe la Présidence à Christian COUTURIER 1^{er} Adjoint.

Vote : Pour Unanimité

Compte de Gestion - 2015 (séance 25/02/2016)

Il s'agit de la comptabilité tenue par le Receveur en parallèle de celle tenue par le Maire. Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Son résultat comme il se doit est identique à celui du Compte Administratif.



Vote : Pour Unanimité



Affectation du résultat 2015 (séance 31/03/2016)

Fonctionnement

Résultat de fonctionnement : 94 684,67
 Résultats antérieurs reportés : 96 623,74
Résultats à affecter : 191 308,41

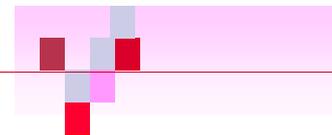
Investissement

Solde d'exécution : 124 487,00
 Reste à réaliser : - 94 893,77

Besoin de financement : Néant
Affectation en fonctionnement : 191 308,41

Le Conseil est invité à affecter le résultat en fonctionnement

Vote : Pour à l'Unanimité



Accessibilité Consultation architectes

(Séances 25/02/2016, 15 et 21/04/2016)

A la suite de l'expertise de l'APAVE la Municipalité a déposé un dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour les bâtiments communaux accueillant du public. Les services de la Préfecture nous ont fait savoir qu'ils considéraient que ce dossier n'était pas assez détaillé et nous ont donné un délai jusqu'au 30 juin pour présenter un dossier éligible.

Pour faire les meilleurs choix et éviter les surinvestissements, le Conseil Municipal a décidé de se faire entourer et a pour cela lancé un appel d'offres auprès d'architectes auxquels il a demandé une proposition pour l'étude d'un programme d'investissements sur 9 ans à partir du travail préliminaire réalisé par l'APAVE et de nos premières réflexions de solutions de substitution destinées à réduire le coût du projet.

L'analyse des réponses s'est avérée difficile, les bases prises par chacun des architectes étant très différentes.

Seule Séverine TARDIEU (de Pau) a fait une proposition dans laquelle elle a détaillé le prix de la création d'un dossier Ad'AP (2 160 €). Elle a une expérience de ce type de dossier. Nous la connaissons, c'est elle qui a réalisé le suivi du réaménagement du presbytère et de la construction des vestiaires du stade.

Les 3 autres architectes l'ont incluse dans les frais.

Le Conseil Municipal

- Choisit pour monter le dossier Ad'AP, Mme TARDIEU (de Pau)
- Décidera de la mise en œuvre dans les premières années, de travaux significatifs qui montrent l'engagement de la commune.

Plusieurs conseillers s'étonnent que le dossier Ad'AP monté par la commune s'engage sur des travaux qui sont de la compétence de la Communauté de Commune comme l'éclairage et les accès extérieurs. Il leur est répondu :

- Que nous avons fourni des fiches à la CCLO pour tous les travaux qui la concernent sans avoir reçu en retour d'engagement de sa part.
- Que nous devons respecter le délai du 30 juin qui nous a été fixé.
- Que la CCLO à partir du travail préliminaire opéré par la Commune aura son propre programme à proposer
- Que pour la plupart des bâtiments les travaux envisagés par la commune les rendront accessibles même si les accès extérieurs (de la compétence de la CCLO) ne sont pas totalement aux normes.

Les conseillers s'interrogent sur le montant des aides qui pourront être obtenues pour mener à bien le projet.

Il leur est répondu qu'au minimum nous pourrions bénéficier de 30% dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Vote : Pour Unanimité

Extension réseau eau potable (Séance 25/02/2016)

Une demande d'extension du réseau d'eau potable nous a été adressée. Cette extension concernant de futurs terrains à bâtir pourrait être réalisée lors de la mise en place de l'extension du réseau d'assainissement décidée par le Syndicat.

Le coût prévisionnel serait compris entre 6 000 et 8 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette extension.



Vote : Pour Unanimité



Suppression et création d'emploi (Séance du 31/03/2016)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous a fait parvenir la liste des fonctionnaires remplissant les conditions pour avancer de grade en 2016.

L'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale donne compétence aux collectivités pour fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade.

L'organe délibérant doit, après avis du comité technique se prononcer sur les taux de promotion qui sont applicables dans la collectivité pour chaque cadre d'emploi.

La délibération du 24 août 2007 fixe à 100 % le taux pour tous les cadres d'emploi.

Parmi les fonctionnaires remplissant les conditions, le Maire choisit ceux qui bénéficieront d'un avancement de grade selon l'appréciation de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

Le Maire propose au Conseil Municipal de transformer un emploi d'Agent Technique de 1^{ère} classe en un emploi d'Agent Technique principal de 2^{ème} classe pour tenir compte des besoins du service et pour permettre les évolutions de carrière.

Le Conseil Municipal est invité à,

- ◆ DÉCIDER de transformer l'emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet en un emploi d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2016,
- ◆ CONFIRMER que le temps hebdomadaire moyen de travail est fixé à 25 heures,
- ◆ PRÉCISER que les crédits suffisants seront prévus au Budget de l'exercice 2016.

Vote : Pour-Unanimité



PPJ de Chem'Pôle 64 (Séance du 31/03/2016)

L'activité industrielle du site CHEM'PÔLE 64 présente, par nature, des dangers pour les populations et l'environnement. Malgré toutes les mesures de prévention prises tant au niveau de la conception que de l'exploitation par les exploitants concernés, des accidents d'origine interne ou externe (événements climatiques exceptionnels, actes de malveillance) peuvent se produire. Il est donc nécessaire de se préparer à toute éventualité pour protéger les populations, les biens et l'environnement contre des sinistres susceptibles d'avoir des répercussions à l'extérieur de l'entreprise en mettant en œuvre un PPI.

Pour faire face aux situations accidentelles et limiter les effets du sinistre, les industriels disposent de moyens d'intervention propres à leur site ou contractualisés et bénéficient du concours des moyens publics. La mise en œuvre de ces moyens fait l'objet d'un travail de prévision figurant dans le PPI.

Le PPI est élaboré sous l'autorité du Préfet par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile en collaboration avec les industriels, Collectivités territoriales, Services de l'État, Services de secours et Opérateurs concernés.

Ce document a une double utilité : Il doit permettre aux destinataires de prendre connaissance des informations pour maîtriser la complexité des enjeux de la gestion de crise et, ensuite, être un document opérationnel et rapidement utilisable en cas d'accident avéré.

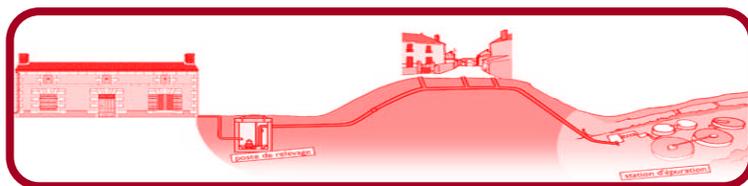
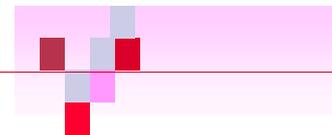


Le PPI, une action inscrite dans un dispositif opérationnel cohérent qui :

- ◆ S'appuie sur la détermination de situations accidentelles potentielles, définies dans les études de danger réalisées par les industriels et examinées par la DREAL,
- ◆ S'articule avec les mesures prises dans le cadre du POI établi par l'exploitant,
- ◆ Comporte des complémentarités avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes concernées (Notre commune a approuvé le PCS le 25 février 2016),
- ◆ Est consultable en Mairie

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis sur ce document.

Avis : Favorable à l'Unanimité



Participation au Budget Assainissement Collectif

(Séance du 31/03/2016)

Il est rappelé au Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse exerce la compétence "Assainissement Collectif".

Sur les 32 communes adhérentes au Syndicat pour la compétence obligatoire "eau potable", 13 adhèrent pour cette compétence optionnelle, dont la Commune de MASLACQ.

Le Syndicat doit réaliser un programme pluriannuel de mise en conformité de son réseau de collecte des eaux usées afin de satisfaire aux obligations réglementaires (séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales, réhabilitation ou renouvellement des réseaux de collecte non étanches). Le montant annuel des investissements à réaliser par le Syndicat en matière d'assainissement collectif est très important, de l'ordre de 900 000 € HT. Par ailleurs, en raison du caractère rural des 13 communes adhérentes (nombre d'abonnés peu élevé et linéaire de canalisation important), la recette venant des redevances est faible au regard du montant investi à réaliser et l'endettement du service assainissement collectif déjà conséquent. En outre le coût moyen de ce service pour les usagers est déjà parmi les plus élevés du département (2,53 € TTC /m³ pour une facture de 120 m³).

Ainsi, pour atteindre un montant de recettes permettant le financement du programme de travaux pluriannuel sans participation des communes, il conviendrait d'augmenter la redevance de plus de 25% pour porter le coût moyen du service à plus de 3,15 € TTC/m³.

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les communes à participer au financement d'un SPIC géré par un Syndicat "lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs". La mise en œuvre de cet article nécessite une délibération prise par le Syndicat ainsi que par les communes concernées.

Le Maire propose, conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEA Gave et Baïse du 4 décembre 2015, la mise en œuvre de cette dérogation prévue à l'article L2224-5 du CGCT pour 2016.

Commune	%	TTC
ABIDOS	10,0%	11 349,18 €
ABOS	5,0%	5 676,34 €
ARBUS	6,3%	7 169,20 €
ARTIGUELOUVE	7,6%	8 662,05 €
BIRON	5,1%	5 775,87 €
LACQ-AUDÉJOS	15,2%	17 221,06 €
LAGOR	7,5%	8 562,52 €
LAROIN	5,9%	6 671,58 €
MASLACQ	5,1%	5 775,87 €
OS-MARSILLON	8,2%	9 259,18 €
PARDIES	13,9%	15 728,21 €
TARSACQ	3,2%	3 685,88 €
NOGUÈRES	7,1%	8 018,00 €
TOTAUX	100%	113 554,94 €



Les 13 communes adhérentes pour l'assainissement collectif pourraient contribuer à hauteur des montants détaillés ci-contre, obtenus en tenant compte du potentiel fiscal de chacune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ◆ DE FIXER, pour l'exercice 2016, la participation des 13 communes adhérentes au Syndicat pour l'assainissement collectif telle que définie par le tableau ci-dessus.
- ◆ DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette délibération au SIEA Gave et Baïse.
- ◆ DE PRÉCISER que le recouvrement des sommes correspondantes par le Syndicat se fera en deux acomptes de 50%.

Vote : Pour-Unanimité



L'ÉDUCATION NATIONALE

S'ENGAGE EN FAVEUR D'UNE

ÉCOLE RURALE DE QUALITÉ

Réorganisation du réseau des écoles publiques (Séance du 31/03/2016)

Monsieur le Maire :

- ◆ **Rappelle la réunion à laquelle il a participé à l'Inspection Académique de Pau** qui proposait aux Maires de signer dès la rentrée 2016, une convention de ruralité destinée à encourager le regroupement et la mise en réseau des écoles, qu'elle considère comme une réponse pertinente au recul de la démographie des élèves et à l'éparpillement des petites écoles.
- ◆ **Souligne le fait que Maslacq qui ne risquait pas dans l'immédiat de suppression de poste avait fait le choix d'attendre** que le Regroupement Pédagogique de Biron se manifeste pour ouvrir une réflexion commune sur le sujet.

- ◆ **Fait mention de l'accord intervenu entre l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques et l'Académie de Bordeaux** pour que les Communes qui décident d'étudier un éventuel regroupement mais ne souhaitent pas s'engager avant d'en avoir mesuré les conséquences puissent ratifier un appel à projet qui les assure de conserver les avantages que contenait la convention de ruralité qui nous était proposée pour la rentrée 2016 et que nous n'avons pas signée :

Ajustement des structures aux effectifs (3 garanties).

- ✓ *Maintien des moyens en postes nécessaires.*
 - * *En cas de diminution du nombre des classes, maintien dans le RP I de la moitié de moyens retirés (plus de maîtres que de classes, scolarisation dès 2 ans, langue régionale...)*
 - * *Plafonnement du retrait éventuel à 1 poste.*
- ✓ *Maintien des moyens pendant 3 ans à compter de la rentrée 2016, en cas de baisse d'effectif.*
- ✓ *Appui financier aux projets du Regroupement Pédagogique (immobilier, numérique ...) en mobilisant les crédits disponibles notamment la DETR.*

- ◆ **Indique que Biron a depuis pris contact** et que des premiers échanges il ressort
 - ✓ *Que les 2 communes n'ont pas d'hostilité de principe à étudier un regroupement de moyens de nature à permettre de conserver les deux écoles en limitant les réductions de postes, pour préserver la qualité de l'enseignement*
 - ✓ *Qu'un tel regroupement pose cependant de nombreuses questions organisationnelles et financières qu'il faut se donner le temps d'étudier dans le détail avant toute décision.*



L'engagement pour la commune est un travail de réflexion sur un regroupement ou une fusion d'écoles au sein d'un même territoire sur la base du cadre suivant :

- ◆ Renforcement de la lisibilité du pôle maternelle (une maternelle sur chaque site) ouverture aux enfants de moins de trois ans.
- ◆ Mise en place des dispositifs pédagogiques prévus par la loi de refondation de l'école de la République.
- ◆ Création de la proximité au sein du cycle 3 (CM1/CM2 et 6^{ème}) pour faciliter les échanges dès le primaire et garantir la continuité école/collège.
- ◆ Recherche d'une taille d'école permettant une décharge de Direction (à partir de 4 classes) et limitation des classes à multi-niveau.
- ◆ Organisation d'une structure multipolaire permettant de maintenir l'école au village.

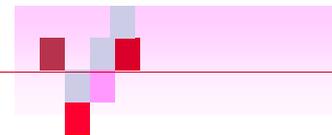


Le Conseil est conscient que cette réflexion est nécessaire dans un contexte de réduction durable du nombre d'élèves mais que des décisions ne pourront être prises qu'après étude approfondie des conséquences aussi bien en termes d'organisation que de charges financières avec toutes les parties (communes, corps enseignant, parents d'élèves, personnels communaux concernés...).

Après s'être fait expliquer que cet appel à projet n'engage qu'à mener une étude et laisse la liberté à la Commune de ne pas s'engager dans la création d'un regroupement si les conclusions en sont défavorables, le Conseil Municipal ratifie l'appel à projet pour la rentrée scolaire 2017

Vote : Pour-Unanimité





Questions orales des conseillers



Éric DELACOCHE (Séance du 25-02)

- **École** : Il y a une grosse flaque d'eau à la nouvelle entrée lorsqu'il pleut.
Elle a été signalée, l'entreprise Lafitte doit y remédier.
- **École** : Il avait été envisagé un cendrier sur le parking à l'entrée.
Il est commandé et livré, il reste à le monter.
- **École** : L'éclairage du parking n'est toujours pas opérationnel.
Nous avons relancé la CCLO qui attendait l'intervention du CONSUEL. A ce jour ce problème est résolu. Monsieur le Maire profite de ces questions autour de l'école pour prévenir qu'il y a eu du vandalisme lors des vacances d'hiver, une vitrine d'affichage a été arrachée et cassée à coup de pierre.



Michel GRIGT (Séance du 25-02)

- **Épicerie** : Monsieur MAREST souhaiterait que son commerce soit aussi indiqué à gauche du fronton.
Il lui est répondu :
 - ✓ *Que l'indiquer des deux côtés du fronton rendrait le message peu clair*
 - ✓ *Que le panneau en arrivant d'Argagnon a neuf réglottes (maximum lisible en voiture), c'est la raison pour laquelle la petite épicerie n'est pas individualisée mais qu'il est indiqué «Tous commerces ». Ensuite au fur et à mesure il y a les panneaux pour les guider (chez Maugouber, à la Mairie, derrière la poste....). C'est le cours normal de la circulation automobile. Pour « rattraper » les pèlerins au château nous avons obtenu avec beaucoup de difficulté de la Communauté de Communes de Lagor à l'époque le panneau «épicerie à 100 m à pied»*
Les contraintes du code de la route, du fait que la rue de la Carrère est en sens unique, ont obligé la Communauté de Communes à indiquer l'épicerie au carrefour du château :
 - ⇒ *A droite pour les voitures*
 - ⇒ *A gauche pour les piétons*
 - ⇒ *Cet affichage est clair et n'induit pas les pèlerins en erreur. Il serait difficile d'obtenir mieux*



Thérèse LAFFARGUE (Séance du 25-02)

- **Bruit** : Il y a eu beaucoup de bruit toute une nuit à la salle socio-culturelle.
Effectivement il y a eu plusieurs plaintes pour non-respect de la limite de deux heures du matin par les personnes qui avaient loué la salle pour un mariage. La question d'un limiteur de bruit est posée mais son efficacité à vérifier.
- **Chiens** : Elle se dit étonnée de la mise en garde contre la divagation des chiens déposée dans la boîte aux lettres des Maslacquais et relayée par un article du Bulletin Municipal. Elle estime que nous vivons à la campagne où il est naturel de côtoyer des animaux.
Plusieurs conseillers déplorent la difficulté d'accepter les contraintes du « vivre ensemble ». Monsieur le Maire rappelle que le code rural lui fait obligation de mettre en fourrière les animaux qui divagent et que pour l'instant il ne l'a pas fait quand il n'était pas saisi d'une plainte.



Alain de LAPPARENT (Séance du 25-02)

- **Jeux à l'école** : Il se félicite que les travaux permettant d'ouvrir les jeux de l'école aient été réalisés et demande quand ils pourront être mis à disposition des familles en dehors des heures utilisées par l'école

Les modalités d'ouverture vont être étudiées avec les enseignants

- *Une pancarte devra être placée, indiquant*
 - ✦ *Les limites d'âge (0 à 6 ans)*
 - ✦ *L'utilisation exclusivement sous la responsabilité des parents*
 - ✦ *L'interdiction aux chiens (Un groom devra assurer la fermeture automatique évitant qu'ils puissent s'y introduire)*



Julien ESCOS (Séance du 25-02)

Eclairage public : Il est paradoxal qu' alors qu'on nous demande de réduire les heures d'éclairage, le quartier de la route de Loubieng soit éclairé en plein jour.

Monsieur le Maire répond que la CCLO prévenue avait indiqué qu'elle attendait du matériel pour intervenir. Elle va être relancée. Dans le cadre du plan d'économie décidé, elle s'est donné trois mois pour revoir l'ensemble des horloges qui commandent l'éclairage sur son territoire.

Voirie : On assiste à une dégradation de la voirie.

Jean NAULÉ indique que le Budget de la CCLO est insuffisant par rapport au besoin. L'augmentation récemment intervenue va permettre de programmer la côte du loup qui devient dangereuse. Pour le reste, les trous sont bouchés au coup par coup (et beaucoup de ceux signalés ne l'ont pas encore été) le travail temporaire de rapiéçage n'est pas de qualité (exemple du chemin de la tour).



Robert LANGLA (Séance 31-03-2016)

Dépôts sauvages de déchets : Il est très dommage de constater que le village est envahi par les déchets de toute nature laissés n'importe où par des personnes indécrites. De façon à sensibiliser la population, je propose de mobiliser un petit groupe de bénévoles en une sorte de "journée citoyenne" pour éliminer ces décorations peu flatteuses et en faire un sujet d'information.

On peut se féliciter d'une telle initiative qui tout en permettant d'éliminer les déchets qui enlaidissent le paysage pourra sensibiliser les Maslacquais au respect de leur environnement.



Stephan BONNAFOUX (Séance du 15-04)

Stade : Où en est le projet de peinture prévu depuis 1 an ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il a relancé plusieurs fois le peintre et envisage de lui lancer un ultimatum

Eclairage public : Où en est la mise en place du lampadaire de remplacement lotissement des chênes ?

Monsieur le Maire a relancé la CCLO qui n'a pas donné suite faute de crédits

Terrains : Qu'en est-il de la viabilisation des lots que nous vendons ?

Elle est à la charge des acheteurs qui en sont prévenus



Jean NAULÉ

(Séances du 25-02 et du 15-04)

Fait le compte rendu de la réunion sur la qualité de l'air à laquelle il a assisté à la Préfecture.

- ✓ *Longue intervention d'Airaq avec ses sondes qui mesurent le SO₂ et NO₂ et les particules. Une étude est en cours sur les particules inférieures à 0,1 micron.*
- ✓ *Bilan des plaintes et indication des travaux coûteux qui vont être engagés pour réduire les émissions.*
- ✓ *Création d'un réseau sentinelle en mars-avril pour surveiller les nuisances.*

Route d'Argagnon : Le haricot mis en place au carrefour du quartier Larue comporte des défauts

Une réunion devra intervenir pour décider des améliorations à apporter

Salle Ménat :

Dans le cadre des projets d'aménagements à la salle socioculturelle, une réunion devra intervenir avec les chasseurs

Syndicat de Lagor : Un projet immobilier concernant le terrain voisin est à l'étude et le promoteur pourrait être intéressé.



Georges TROUILHET

(Séances des 15 et 21-04)

Arrêt des cloches : Comme l'an dernier, il nous est demandé d'arrêter la sonnerie des cloches la nuit pendant l'été pour les pèlerins qui logent dans un gîte voisin de l'église
Le Conseil accepte l'arrêt de 22h00 à 6h00 du 1^{er} mai au 30 septembre.

Cours de Yoga : Un prof de yoga interroge sur la possibilité de mettre en place un cours.

Il est prêt à se contenter de la salle Ménat.

APAHM : L'association envisage d'organiser une journée à Maslacq et souhaite rencontrer les associations pour la préparer.



Compteurs Linky (Séance du 31/03/2016)

ERDF nous a adressé un courrier pour promouvoir l'installation de nouveaux compteurs « Linky ». Un certain nombre de Communes ont pris des délibérations en vue de refuser cette installation évoquant des risques d'incendie, des risques sanitaires ainsi qu'une atteinte à la vie privée. Certains sites évoquent également la possibilité pour EDF d'éteindre grâce à ces compteurs les appareils électriques chez les particuliers pour effacer les pics de consommation.

Robert LANGLA délégué au SDEPA présente le sujet :

Utilité :

Il s'agit de compteurs communicants permettant :

- ♦ La relève à distance (réduction des coûts)
- ♦ Le changement de puissance à distance (délais)
- ♦ Le suivi permanent de sa consommation sur Internet
- ♦ La facturation sur la consommation réelle
- ♦ La détection de clients subissant une coupure

Principe :

Le système Linky fonctionne par courants porteurs en ligne (CPL)



Polémique

Le compteur Linky fait l'objet d'informations radicalement contradictoires quant à ses éventuels risques

Ceux qui inquiètent :

- ✓ Associations Robin des toits
- ✓ Next-up

Ceux qui rassurent

- ✓ Les experts d'ERDF,
- ✓ Le magazine « Que choisir »,
- ✓ Mediapart
- ✓ Le SDEPA

Critiques et réponses :

Risques cancérogènes

La technologie CPL utilise les fils électriques classiques qui fournissent le courant. Dans le cas du compteur Linky, elle y transmet les données par radiofréquences de 75 Kilohertz, or ces câbles (qui ne sont pas blindés) ont été conçus pour le 50 Hertz du courant électrique, pas pour les champs électromagnétiques des radiofréquences.

L'inquiétude est donc légitime.

Reste que l'exposition domestique aux ondes vient avant tout des téléphones portables, puis du Wi-Fi, bien avant la technologie CPL qui est d'ailleurs déjà très répandue, tant pour la domotique que pour assurer la connexion à Internet. Les conséquences des quelques secondes quotidiennes d'envoi des données de Linky ne peuvent être que mineures.

Risques d'incendie :

Il y a eu au début des installations quelques incendies liés à des défauts de serrage. Les sous-traitants qui installent ont depuis été formés et sélectionnés

Protection des données :

ERDF respecte les exigences de la CNIL en matière de protection des données. Le compteur enregistre des consommations globales en kWh et ne connaît pas le détail des consommations individuelles des appareils électriques.

Ces données sont transmises de façon cryptée et aucune autre donnée ne transite dans le système.

Coupures (impayé ou de pic de consommation)

Les règles restent les mêmes, il s'agit d'un problème réglementaire et non technologique.

La Municipalité n'a pas de raison d'interdire une technologie, préconisée par des Directives Européennes, nécessaire pour améliorer la gestion du réseau, alors qu'elle présente moins de risques que bien des systèmes déjà existants (Tel, Wifi...) , **elle désire que les maslacquais aient la liberté de se déterminer individuellement.**

ERDF, ne pose en effet pas de compteur Linky aux propriétaires qui s'y opposent **CLAIREMENT** et **EXPLICITEMENT** (Il suffit pour cela d'envoyer en retour une lettre recommandée avec accusé de réception lorsque vous serez averti qu'un Linky va être installé chez-vous) .

Vote : Pour-Unanimité



2016

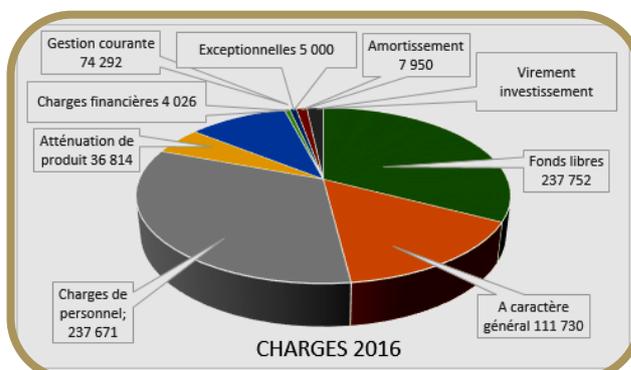
BUDGET

Primitif 2016 (Séance du 15/04/2016)

Fonctionnement

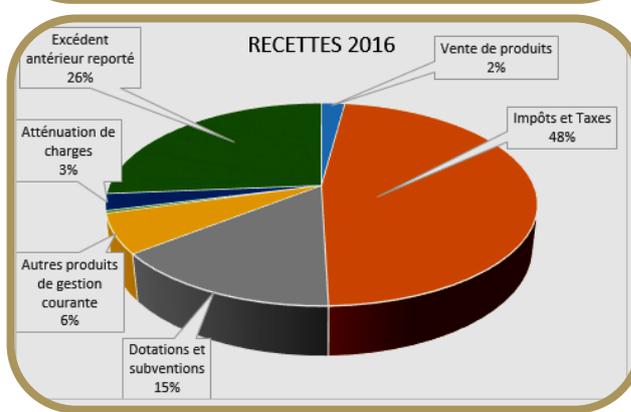
CHARGES (en €)

Chap. 011	Fonds libres	237 752
Chap. 011	Charges à caractère général	111 730
Chap. 012	Charges de personnel	237 671
Chap. 014	Atténuation de produit	36 814
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	74 292
Chap. 66	Charges financières	4 026
Chap. 67	Autres charges exceptionnelles	5 000
Chap. 68	Dotation aux amortissements	7 950
Chap. 023	Virement à la section investissement	12 387
	TOTAL	727 622

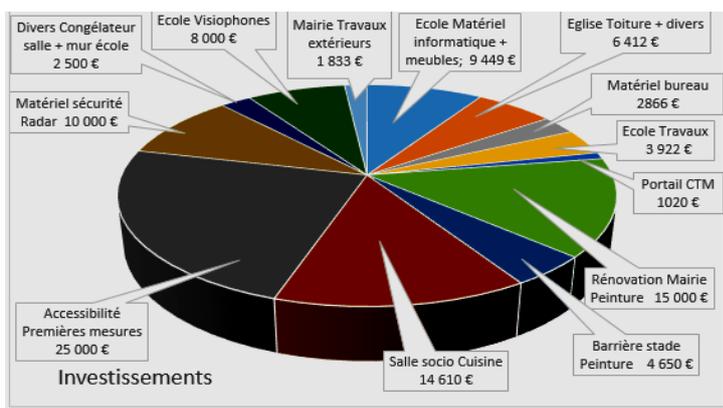


Recettes (en €)

Chap. 70	Vente de produits	15 190
Chap. 73	Impôts et Taxes	345 462
Chap. 74	Dotations et subventions	107 814
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	45 500
Chap. 76	Produits financiers	30
Chap. 77	Produits exceptionnels	3 000
Chap. 013	Atténuation de charges	19 318
Chap. 002	Excédant antérieur reporté	191 308
	TOTAL	727 622



Investissement



N°	Libellé	Nature	Montant
10	Ecole	Matériel informatique + meubles	9 448,77 €
13	Eglise	Toiture + divers	6 412,00 €
14	Secrétariat	Matériel bureau	2 866,00 €
15	Ecole	Travaux	3 922,00 €
18	Centre Technique Communal	Portail	1 020,00 €
20	Rénovation Mairie	Peinture	15 000,00 €
22	Barrière stade	Peinture	4 650,00 €
28	Salle socio	Cuisine	14 610,00 €
30	Accessibilité	Premières mesures	25 000,00 €
31	Matériel sécurité	Radar	10 000,00 €
34	Divers	Congélateur salle + mur école	2 500,00 €
38	Ecole	Visiophones	8 000,00 €
39	Mairie	Travaux extérieurs	1 833,00 €
	TOTAL		105 261,77 €

Entre 2014 et 2016, la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement de l'État) pour Maslacq a été réduite de 30%, passant de 103 000 € à 72 000 €

Après le restaurant scolaire, l'année 2016 est une année de transition qui comporte peu d'investissements, avec deux études importantes pour 2017 :

- ◆ Le réaménagement de la salle socioculturelle
- ◆ La programmation de la mise en conformité des bâtiments ouverts au public avec les règles concernant l'accès aux handicapés

Le faible endettement et l'importance des fonds libres vont permettre d'engager ces investissements dans le contexte difficile du désengagement de l'État.

Vote : Pour-Unanimité



Résidences seniors : le concept

Créé à la fin des années 1970, le concept de résidence avec services diffère de celui d'une maison de retraite ou d'une résidence médicalisée. Les résidences services seniors s'adressent à des personnes âgées autonomes, valides et semi-valides de plus de 60 ans, qui désirent vivre en appartement ou maison, tout en profitant de la convivialité et de la sécurité assurées par les équipes en place.

Outre le fait de disposer en plus de son appartement, d'un ensemble de services et de loisirs, le principal critère de venue dans une résidence avec services reste la sécurité des biens et des personnes pour 95 % des personnes qui font le choix de ce style d'habitat. La restauration et la convivialité sont les deux critères cités ensuite.

Elles sont constituées d'appartements individuels et de maisons de plain-pied (en location ou en acquisition).

Elles ont pour objectif de procurer aux résidents une indépendance et de garantir une convivialité dans des lieux de vie adaptés et aménagés tels le restaurant, le salon ou « espace forme ». Elles sont sécurisées (accueil 7/7 jours, interphone, portails aux accès de la résidence...) et adaptées à une clientèle senior (ascenseurs, équipement des appartements...).

Suivant leurs besoins, les résidents peuvent également choisir des services complémentaires : assistance 24 h sur 24, restauration à l'unité, en demi-pension ou en pension complète, ménage, blanchisserie, hébergement temporaire de visiteurs (famille amis) etc...

A proximité : La résidence Domitys «Les clés d'or »

Orthez a la chance d'avoir une résidence de ce type (située à proximité du magasin Netto pharmacie et de la concession Peugeot).

Accueil de la résidence ouvert 7/7 de 8h à 20h

☎ : 05 59 09 22 00

Venez sur place pour visiter la résidence :

4, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Accédez à l'info sur Internet : <http://domitys.fr>



VIVRE L'ESPRIT LIBRE, EN TOUTE CONFIANCE

UNE VIE PLUS SEREINE

Equipes attentionnées, appartements adaptés, services à la carte.

Bénéficiez d'un environnement aussi agréable que sécurisant en oubliant les petites contraintes de la vie.



UNE VIE PLUS CONVIVIALE

Nombreux espaces de rencontre et de détente à partager avec des voisins, vos amis et les équipes de la résidence.

Profitez d'espaces de convivialité tout en conservant votre intimité, le tout à proximité des centres-villes.



UNE VIE PLUS ACTIVE

Activités sportives et culturelles, animations, sorties...

Profitez des nombreuses animations proposées par les équipes DOMITYS.

Continuez à faire des projets pour avoir une vie bien remplie !



Les Clés d'Or, un cadre de vie séduisant

- 4 maisons et 104 appartements du studio au 3 pièces, avec balcon, terrasse ou jardin privatif
- Cuisine équipée, salle de bain avec douche ultra-plate,
- Parking et plus de 760 m² d'espaces Club
- Un restaurant de qualité, une cuisine principalement à base de produits frais, préparée par un chef.



L'art de vivre DOMITYS

Vivre en Résidence pas en collectivité !

Chaque logement est vraiment indépendant, avec sa cuisine équipée, son interphone direct, sa terrasse ou son jardin... C'est un logement classique, confortable (construction récente, portes élargies, douche extra-plate très accessible...) et sûr (un personnel présent dans la résidence 7J/7). De nombreux services sont proposés sur place mais rien n'est imposé !

DES SERVICES DE QUALITÉ ADAPTÉS À VOS ENVIES

Le Loyer DOMITYS pour tous...

Avec le Loyer DOMITYS, vous bénéficiez de la location de votre appartement moderne et spacieux, et vous profitez de toute une gamme de services, d'activités et d'accès aux espaces Club :

- Accès gratuit à plus de 50 activités et animations par mois.
- Accès libre aux espaces Club et entract' gourmand 7 jours sur 7.
- Accès téléphonique illimité vers les fixes, internet, Canal+ et Canalsat inclus.
- Gestion du courrier, accueil des visiteurs, interphonie avec les appartements.
- Accompagnement collectif à l'extérieur et portage des courses lourdes.
- 2 heures d'aide à l'emménagement.

Packs de services



Oubliez les corvées et vivez l'esprit libre, DOMITYS se charge de tout :

Entretien du logement, nettoyage, séchage et repassage du linge, assistance administrative⁽¹⁾...



Déjeunez quotidiennement dans un vrai restaurant avec tous ses avantages :

Un large choix de plats à base de produits frais cuisinés par un Chef...



Profitez d'un forfait tout inclus pour vous sentir beaux et relaxés toute l'année :

Accès permanent aux services de bien-être : coiffure, beauté des mains, beauté et confort des pieds, lit massant⁽²⁾...



Faites vous plaisir toute l'année avec des sorties bien animées :

Possibilité d'assister à des événements premium, séjour dans les résidences DOMITYS en France et à l'étranger⁽²⁾, transfert inclus à la gare de départ et d'arrivée⁽¹⁾...

...des options pour chacun !

En supplément du Loyer DOMITYS, des packs de services sont proposés pour répondre aux besoins et envies de chacun.



Vivez en toute sécurité partout et tout le temps. Au quotidien comme dans les situations de faiblesse, DOMITYS vous décharge des tracas médicaux :

Assistance d'urgence 24h/24 7j/7, commande et livraison à domicile de la pharmacie, coordination avec les équipes médicales...

(1) Voir conditions détaillées auprès de votre conseiller DOMITYS
(2) Dans certaines résidences

Demandez votre étude personnalisée gratuite. Cela ne vous engage en rien !

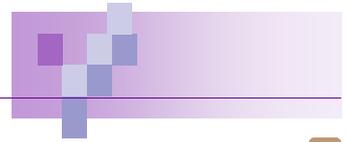
A partir de

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.domitys.fr

Hors forfait d'installation et honoraires de mise en location. Prix mensuel pour une personne incluant la location d'un studio (appartement de 36,13 m²) la provision pour charges locatives ainsi que l'accès aux espaces services CLUB DOMITYS— sous réserve de disponibilité. Tarifs applicables au 11/03/2015



N°1
DES RÉSIDENCES SERVICES SENIORS



Capharnaüm à la bibliothèque

Présenté et joué par les comédiens de la compagnie "Le cri de l'aphone" Luc Devèze et Ludovic Souliman, ce spectacle met en scène la disparition d'enfants.

Le Ministre « du dedans » confie l'affaire aux meilleurs de la brigade des contes :
L'inspecteur chef Grosblair
et son assistant Flairaupifenlair.



Dans un univers imaginaire, burlesque et délirant, les deux comédiens jouent et font jouer le public pour affronter des super-méchants qui sévissent dans le milieu des contes : dragon serial killer, Babayaga aux supers pouvoirs ou encore ogresse affamée.

Les acteurs ont raconté l'enquête, dans un spectacle à mourir... de rire !
Cette animation accessible à tout public a été très appréciée des personnes présentes.

Quatre médaillés de Maslacq



En cette journée du 19 mars 2016, 54° anniversaire de l'annonce du cessez-le-feu en Algérie, Monsieur LÈRE titulaire de la légion d'honneur a décoré à Moux :

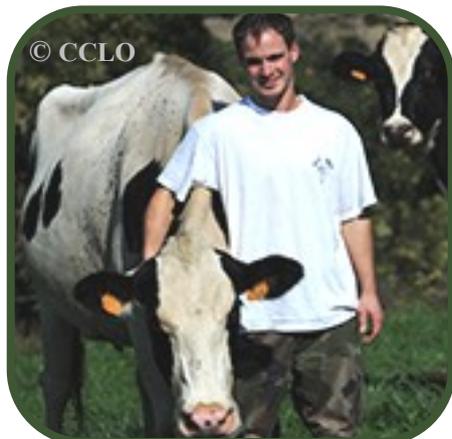
- ✓ de la médaille commémorative d'Algérie
 - ◆ Bernard BAREILLE,)
 - ◆ Edmond LAFON) de Maslacq
 - ◆ Pierre LATRILLE)

 - ◆ Pierre BERGEROU) de Castetner
- ✓ de la médaille de porte-drapeau
 - ◆ Francis LAHITTETE de Maslacq





Interview de Dominique MALHERBE



Dominique Malherbe, Conseiller Municipal, de Maslacq jeune agriculteur de 26 ans, installé sur la commune où il a repris en 2013, en association avec sa mère, la ferme familiale créée il y a plusieurs générations.

Aujourd'hui, il a 45 vaches laitières et une production de 398 000 litres de lait par an vendue en totalité à la Fromagerie des Chaumes.

Il exploite également 77 hectares sur lesquels il cultive maïs, tournesol, luzerne et prairie. Il a bénéficié d'une opération de portage de 8 ha de foncier par la SAFER qui, en différant l'investissement foncier, lui a donné la possibilité d'investir en premier lieu dans la construction d'un bâtiment d'exploitation. Sans cela, il n'aurait pas pu acheter les terres et construire le bâtiment en même temps».

Il a accueilli sur son exploitation des employés de la CCLO pour parler de l'aide à l'équipement en logiciel informatique qu'il a obtenue de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez lors de son installation.

Pourquoi avez-vous souhaité vous équiper d'un logiciel informatique ?

Tout d'abord, la Chambre d'Agriculture m'avait informé de son utilité et m'avait dit qu'elle formait les agriculteurs à son utilisation. Je suis ensuite allé voir comment il fonctionnait chez un de mes confrères, agriculteur, qui en était satisfait. Bien sûr, l'achat d'un tel logiciel représente un coût non négligeable lorsqu'on s'installe. Il est certain que sans l'aide apportée par la CCLO, (à hauteur de 1 000 €), j'aurais continué encore un certain temps à utiliser le papier pour faire mes prévisions et ma gestion.

Le logiciel, la formation et les mises à jour coûtent quand même 1 290 €.

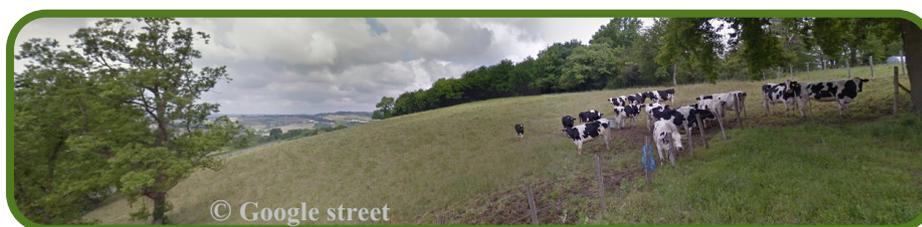
Qu'est ce que celui-ci vous a concrètement apporté ?

Ce logiciel me facilite la gestion de mes parcelles et de mon troupeau au quotidien.

Il me donne, par exemple, des indications de prévision pour la fertilisation de mes terres et ce, en tenant compte de la production de l'année précédente et de mes objectifs de rendement et de culture. Pour vous donner un ordre d'idée, j'ai réalisé 2 à 5% d'économies sur les engrais en utilisant le logiciel.

Côté bétail, le logiciel me donne des informations sur le suivi du troupeau grâce à des indicateurs sur la reproduction, l'insémination et le vêlage.

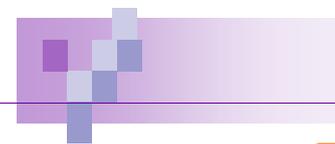
Quant aux démarches administratives, elles sont grandement simplifiées. Je peux ainsi constituer mon dossier dans le cadre de la Politique Agricole Commune et sortir un rapport complet en cas de contrôle sur les effluents d'élevage, l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires.



Si vous êtes agriculteur et souhaitez bénéficier de cette aide financière, vous trouverez tous les éléments nécessaires à l'adresse suivante :

<http://www.cc-lacqorthez.fr/investir-entreprendre/lagriculture/aide-a-lequipement-en-logiciel-informatique.html>

La CCLO propose également aux agriculteurs de tester gratuitement les performances de leur tracteur via un banc d'essai moteur animé par Top Machine.



Beignets de l'Amassade



Malgré le très mauvais temps , pluie et vent une quarantaine de convives ont apprécié les très bons beignets , cuisinés par Claudine Quenot, cuisinière habituelle du club.

Il est des coutumes qui perdurent à Maslacq , en effet le club des aînés "L'Amassade" à l'initiative de René DASSAIN, son Président, a convié ses adhérents , mardi 9 février 2016 , salle socioculturelle à la traditionnelle dégustation de beignets et de merveilles.



Vide grenier de printemps

C'est d'une belle journée ensoleillée de printemps qu'a bénéficié le vide grenier organisé dimanche 10 avril par Myriam FAURE, Présidente de l'association "Esprit Jardin".



Avec quarante neuf exposants l'allée des tilleuls a dès le matin bourdonné d'une foule à la recherche de la pièce rare, parmi les livres , vêtements, et objets de toutes sortes, allant du chandelier à la pendule en passant par les sacs, et les meubles.

Le service de restauration sur place a été une réussite, Marcellin MAREST, gérant de la "Petite Epicerie" a proposé une excellente paella qui a fait l'unanimité.

Le club des aînés " L'Amassade " , à l'invitation de son Président René DASSAIN , a convié mardi 19 avril 2016 à 12h00 ses membres au traditionnel repas du chevreuil aimablement offert par les chasseurs de l'ACCA "La Maslacquoise".

Une cinquantaine d'adhérents des clubs, issus des communes de Castetner, Laà-Mondrans , Labastide Cézéracq et Maslacq , ont apprécié un excellent repas.

Le potage et le civet étaient préparés par Claudine QUENOT, cuisinière attitrée du club.

Quant aux grillades, spécialité des chasseurs, elles ont été cuisinées à la plancha accompagnées de frites avec aux commandes les deux André.

Repas du chevreuil



Il faut souligner la très bonne entente qui règne entre ces deux associations.



« Parcours pédagogique de l'énergie »

La commune de Maslacq a fait profiter les écoles des
 « Parcours pédagogique de l'énergie »
 proposés par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Pyrénées Atlantiques



© R. Langla

La 2^{ème} exposition a été réalisée le jeudi 3 mars à l'école publique.

Il s'agit d'une exposition ludique qui présente les différentes énergies, la transformation, l'acheminement et les éco gestes à avoir aussi bien à l'école qu'à la maison.

Agrémentée de quizz, dessins et manipulations interactives, elle a pour objectif d'apporter aux élèves toute l'information utile sur les problématiques liées à l'utilisation des ressources énergétiques.

L'expo a été conduite par une animatrice du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), sous l'égide du SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques)

A la suite de cette exposition, les élèves ont reçu un guide pratique « Ma planète en tête » sur les économies d'énergie.

Cette exposition était faite dans le cadre d'un projet de classe sur l'environnement et le développement durable.

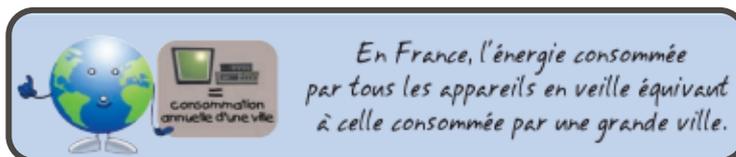
Sur le même thème, un centre de tri collaboré avec la CCLO a été installé dans les locaux de l'école. Un grand merci à tous les intervenants :

Quatre grands thèmes ont été abordés :

- les ressources (énergies fossiles et renouvelables)
- la transformation des énergies primaires en énergies secondaires
- l'acheminement de l'énergie
- l'utilisation de cette énergie au quotidien.



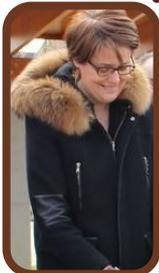
© SDEPA



Il faut dès maintenant changer notre regard sur l'énergie. Il est possible de consommer mieux pour consommer moins. Et vivre plus longtemps ensemble.



Inauguration à l'école publique (Restaurant scolaire + Parking)



Marie AUBERT

Secrétaire Générale de la
Préfecture coupe le ruban

Georges TROUILHET, avait invité, les élus, les représentants de l'État, les enseignants et les habitants de la Commune à l'inauguration du restaurant scolaire et du parking de l'école publique. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, il a présenté succinctement le projet initial, mis en évidence les difficultés rencontrées, souligné l'aide du cabinet d'architectes qui a permis de relier de façon fonctionnelle le bâtiment neuf aux anciens.

- ◆ Les travaux du restaurant (213 000 €) ont privilégié le fonctionnel au luxe, la part communale a pu être limitée à 37 000 €.
- ◆ Le parking a été réalisé par la CCLO pour 90 000 €

Après avoir énuméré les aides obtenues, il a remercié

- Tous les partenaires financiers pour leur contribution.
- Les artisans, le cabinet d'architectes (Bettina LAUROUA, Éric BONNAVENTURE) et la CCLO, pour la qualité du travail accompli et le respect des délais
- Les enseignants qui ont pris avec philosophie la gêne occasionnée par les travaux.

Il a précisé que l'école publique de Maslacq est dotée d'un équipement numérique. Sur 68 élèves, 50 prennent leur repas au restaurant scolaire. L'effectif est stable jusqu'à ce jour mais nous serons amenés à terme, à rechercher des solutions pour préserver l'avenir de notre école. Un rapprochement Pédagogique Intercommunal (RPI) est en réflexion et nous nous efforcerons de trouver le meilleur compromis pour que l'organisation soit supportable par tout le monde.



Discours de
Georges TROUILHET

- ◆ **Daniel PASSAT** Inspecteur d'Académie a précisé que le bâti est un des éléments de base dans l'avenir de l'école. (Le restaurant scolaire en fait partie). Concernant le RPI, c'est une anticipation mise en place pour que l'école continue à vivre en se rapprochant d'autres écoles avoisinantes.
- ◆ **Nadine LAMBERT** Conseillère Départementale a souligné l'importance d'un lieu convivial pour que les repas soient pris dans le calme. Elle a félicité les artisans, et l'équipe municipale pour cette belle réalisation.
- ◆ **Denise SAINT-PÉ** Vice Présidente du Conseil Départementale après avoir excusé le Président Jean-Jacques LASSERRE, retenu par ailleurs, a précisé que cette opération est le résultat de plusieurs mandatures, l'achat du terrain ayant été opéré par nos prédécesseurs. Ayant travaillé souvent avec l'Éducation Nationale elle a souligné la place des enseignants dans notre société.
- ◆ **Christian LECHIT** élu de la CCLO a mis l'accent sur le parking, lieu sécurisé de rencontre entre parents et enfants
- ◆ **David HABIB** qui a signé le Contrat de Territoire a indiqué que le choix d'aider ce projet a été fait pratiquement à l'unanimité car il était dans l'optique fixée : consacrer l'argent à la petite enfance. Il a souligné qu'il avait eu beaucoup de plaisir à travailler avec les anciens Maires présents, Marc TREDJEU et Henri CAMET LASSALE. Il a également rendu un hommage à Henri GALOS, son ami de longue date aujourd'hui disparu, enseignant qui a su véhiculer les vertus de l'école et de la laïcité et dont la priorité était la qualité de l'enseignement dispensé.



Daniel PASSAT



Denise SAINT-PÉ



David HABIB



Photos © JC Vignasse



Le très bon buffet préparé par la
petite épicerie



L'assistance



Cérémonie du 8 mai



© Google Street

Georges TROUILHET, Maire de Maslacq, pour célébrer le 71^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale a invité les Maslacquaises et Maslacquais à un dépôt de gerbes au monument aux morts le 8 mai.

Signée en deux temps, la capitulation de l'armée allemande a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.

Après le dépôt de gerbe, la minute de silence et la Marseillaise chantée par les enfants des écoles, un vin d'honneur a été offert par la municipalité salle Ménat.



Kermesse Interparoissiale de St Jean Baptiste des rivières



Maslacq,

Castetner,



Biron,

Sarpourenx.



© JC Vignasse

Comme il est de tradition, la kermesse interparoissiale du relais de Maslacq de Saint Jean Baptiste des Rivières a eu lieu le dimanche après Pâques. Un très beau soleil printanier a apporté à cette sympathique manifestation une touche de gaîté supplémentaire.

Le déroulement de la journée a été le suivant :

- ⇒ 9h00–11h00 : Vente de pâtisseries à domicile par des bénévoles sur les quatre communes concernées.
- ⇒ 10h30 : Messe solennelle célébrée par l'abbé Bertrand LABORDE en l'église Saint Jean Baptiste de Maslacq à laquelle ont participé de nombreux paroissiens.
- ⇒ Après l'office, a eu lieu salle socioculturelle Un apéritif convivial qui a été l'occasion d'échanges décontractés.

- ⇒ 13h30 : Un excellent repas a réuni cent trente convives qui ont apprécié la qualité de la cuisine préparée par Claudine Quenot et son équipe.

Durant le repas, une loterie a proposé de gagner jambon et poupée. Les gagnants sont deux maslacquais :

- ✓ Yves Massey pour le jambon
- ✓ Dany Boy pour la poupée

Les responsables de l'organisation adressent leurs plus sincères remerciements aux bénévoles pour l'aide apportée durant les deux jours, entre les préparatifs et le déroulement de la journée de la kermesse, aux personnes qui ont donné des œufs et aux nombreux participants qui ont contribué à son succès.



Arrêt des cloches la nuit

Comme l'an dernier, pour répondre à la demande de pèlerins séjournant dans certains gîtes riverains de l'église, la Municipalité a accepté de suspendre le fonctionnement des cloches pendant la saison touristique

- ◆ De 22 h00 à +6h00 du matin
- ◆ Du 1^o mai au 30 septembre

Responsables de nos déchets

Si nous avons, à la Communauté de Communes, de Lacq Orthez, un système de ramassage et de tri des déchets très performant, il reste beaucoup à faire pour respecter la nature !!!



Photos R. Langla



Quelques illustrations de l'opération village propre menée en avril

Trop de déchets sauvages sont abandonnés le long des chemins et même en plein centre.

Quotidiennement nous sommes amenés à croiser jusque dans le village, mégots, emballages, bouteilles, canettes plastique, bouteilles en verre, pneus, jouets ...

La quantité de détritus qui jonchent le parc, les rues et les fossés est hallucinante on en trouve même à l'intérieur des abribus (pourtant dotés de poubelles).

En avril nous avons mené une opération propreté et nous avons recueilli près d'une dizaine de fois 300 litres d'immondices.

Cette quantité collectée doit nous alerter sur l'importance d'utiliser nos poubelles et les corbeilles publiques pour préserver la qualité de notre environnement.

Nous avons eu la mauvaise surprise de constater qu'une semaine après les zones nettoyées étaient de nouveau souillées.

Nous devons nous mobiliser pour contribuer à limiter la pollution engendrée par ces gestes inciviques et protéger notre espace de vie...

Soyons citoyens, éduquons nos enfants à le devenir. Une campagne d'affichage va intervenir

Amélioration de l'habitat : « Bien chez soi »

Avec le nouveau programme « Bien chez soi », le Département des Pyrénées-Atlantiques a décidé de poursuivre la dynamique de rénovation des logements privés, engagée aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et visent trois grands objectifs :

- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
- Assurer le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.
- Mobiliser des financements pour aider les propriétaires privés à réaliser des travaux d'amélioration, aussi bien dans leur résidence principale que dans leurs biens locatifs.

Chaque situation fera l'objet d'une étude et d'un dossier personnalisés.



Pour plus d'informations, consulter le site
VIVRE ENSEMBLE—Aides locales : Aides à l'habitat

<http://www.maslacq.fr>



Respect du voisinage

Limitation du bruit

Pour protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou par défaut de précaution est interdit par le règlement sanitaire départemental, de jour comme de nuit.

Bruits émis sur les lieux publics ou accessibles au public.

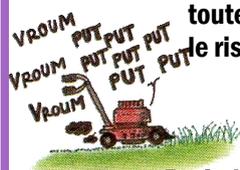


Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité ou leur durée notamment ceux susceptibles de provenir de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur. (radio, chaînes hifi...). Des dérogations peuvent être accordées lors de manifestations.

Les organisateurs de manifestations collectives publiques ou privées (Réceptions, noces, bals, banquets doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits résultants ne soient à aucun moment une cause de gêne pour le voisinage et les usagers.

Bruit émis dans les propriétés privées.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (Perceuses, raboteuses, scies mécaniques, tondeuses à gazon, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, le risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne devront être exécutés que :



- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ✓ Les samedis de 9h00 et 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Bruit des animaux.



Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Interdiction des brûlages

Il est rappelé que le Règlement Sanitaire Départemental des Pyrénées Atlantiques interdit dans un souci de respect de la nature et du voisinage, le brûlage des déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillage,
- Les épiluchures.

Les déchets verts

- Peuvent être transformés en compost
- Sont acceptés en déchetterie
- En complément, des collectes à domicile sont organisées le premier mercredi de chaque mois, sur appel exclusivement. Afin d'en bénéficier, il est obligatoire de s'inscrire auprès du service déchets de la CCLO avant le vendredi précédant la collecte.



Les déchets doivent être sortis sur la voie publique le jour de collecte avant 8 h00.

Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage.

Tout dépôt ne remplissant pas ces conditions ne sera pas collecté.

Le conditionnement (fagots pour les branchages et contenants rigides pour les feuilles et la tonte) et la taille des déchets doivent être adaptés (1m de long et 10 cm de diamètre maximum).

Pour les gros volumes, vous pouvez contacter le service déchets au ☎ 05 59 60 95 42

Les déchets sont traités pour être valorisés en compost.



Vérifiez que vous connaissez bien maslacq.fr



**Répondez au questionnaire en ligne avant le 30 Juin
et gagnez une médaille de Maslacq si vous êtes l'une des trois personnes
tirées au sort parmi les meilleures réponses**



Pour y accéder,



Allez sur maslacq.fr,

Descendez sur l'agenda



Cliquez sur **Grand jeu concours**



AGENDA

15/30-06 Maslacq => Grand jeu concours

Concours nocturne de pétanque

La « Boule maslacquaise » à l'instigation de Jean Bernard MARLAT son Président, organise un concours nocturne le 13 juillet au bouldrome du stade.

Soyez nombreux à participer.



Travaux route d'Argagnon

Le Département a fait d'importants travaux pour rénover le pont sur le Gave route d'Argagnon, (passage des canalisations, trottoir et rambarde).

Il a de plus modifié le carrefour avec la route de Sarpourenx en le sécurisant par la mise en place d'un haricot et la réduction de la vitesse à 50 Km/h.

Le gravillon a été éliminé, la bordure rebitumée et les lignes blanches délimitant la chaussée, repeintes.



Télé alerte : Inscrivez-vous !!!

Depuis le 31 mars, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez propose un nouveau service gratuit à ses habitants : La Télé alerte.

Ce système d'appels automatisé permet d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un évènement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement :

- Accidents industriels (PPI),
- Phénomènes climatiques (tempêtes, inondations ou autres PCS),
- Accidents de transports de matières dangereuses (PCS).

L'acquisition de ce système se fonde sur un partenariat entre la CCLO et les industriels des plateformes INDUSLACQ, CHEM'POLE 64, PARDIES et MONT. Ce système qui s'ajoute à la sirène située sur le toit de la Mairie est plus efficace car contrairement à la sirène, il peut fournir des indications sur l'évènement qui déclenche l'alerte, peut limiter l'alerte à un quartier et peut utiliser plusieurs sources pour vous atteindre.

Il s'agit d'un outil moderne et efficace. Comme la sirène, la Télé alerte sera testée régulièrement dans le cadre d'exercices de Plans Particuliers d'Intervention (PPI) et de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Comment ça marche ?

Vous habitez /ou travaillez sur une des 61 communes du territoire, la CCLO peut vous alerter

- ☎ Sur votre téléphone fixe,
- 📱 Sur votre portable,
- 💻 Sur votre ordinateur,

- 🗣 Par message parlé
- ✉ Par SMS ,
- ✉ Par mail

Seuls les N° de téléphones figurant dans les annuaires (pages blanches et jaunes) figureront automatiquement dans le système d'alerte.

Vous pouvez inscrire très simplement vos autres N° de téléphone, de portables et vos mails

A Maslacq



- ✓ Soit en vous rendant au secrétariat de Mairie
- ✓ Soit sur le site communal

<http://www.maslacq.fr>

VIE PRATIQUE—Sécurité—Télé alerte

- ✓ Soit en flashant le QR code de la page →



Ou à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez



Soit sur le site de la CCLO

<http://www.cc-lacqorthez.fr/la-cclo/lactualite-de-la-cclo.html>

Soit à l'hôtel de la CCLO

**À Mourenx : Rond point des chênes
à une heure d'ouverture**

Ces informations sont exclusivement destinées à la Communauté de communes de Lacq-Orthez pour le système d'alerte à la population. Comme prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, droit que vous pouvez exercer à tout moment.

Vous avez une question ? Le service Risques de la CCLO se tient à votre disposition au ☎ 05.59.60.73.49.

27 juin : Audition de musique

L'audition de musique est prévue

♫ Lundi 27 juin à 18h30

♫ Salle du Rez de chaussée de Ménat

© Photo archive
JC Vignasse





La petite épicerie propose :



Son menu snacking (Prestation sur place)

*		
Salade verte composée (plusieurs variétés selon saison)	5.00 €	

Assiette Charcuteries Fromages	5.00 €	

Tartines Bruschetta (accompagnement salade)	5.00 €	

Omelette nature	5.00 €	
Omelette jambon, fromage ou champignon	6.50 €	
Croque Monsieur	6.00 €	
Croque Madame	6.50 €	
Steack haché pur boeuf (accompagnement salade, frites ou pâtes compris)	7.00 €	

Sa carte Tapas - *Vous recevez des parents, des amis? n'hésitez pas à commander*
(sur commande, - Mobile : 06 69 23 09 43 - livraison possible en sus.)

Côté salé

Tapas gourmands:

Brochette tomate mozza basilic
 Brochette accra de morue ananas
 Pain d'épices pommes boudin cumbawa
 Piquillos farci thon maïs
 Roulé de galette jambon fromage frais
 Samoussa Porc légumes
 Toast Maïs pesto calabraise tomate farcie au thon
 Toast Maïs pesto boudin et chèvre
 Toast Maïs brochette granny boudin fromage
 Toast fromage frais tomate séchée anchois
 Toast Crabe Mayonnaise et câpre
 Toast fromage frais et rillettes de sardines
 Tortilla légumes
 Tortilla légumes et chorizo
 Verrine purée de carotte épicée et chorizo
 Verrine purée de brocolis wasabi et poulet
 Verrine épinard chorizo
Commande inférieure à 20 tapas 1.00 € pièce TTC
Commande supérieure à 20 tapas 0.80 € pièce TTC



Tapas Gourmets

Samoussa boeuf et légumes
 Toast brioché confit d'oignon foie gras
 Verrine de soupe d'agrumes

Commande inférieure à 20 tapas 1.50 € pièce TTC
Commande supérieure à 20 tapas 1.25 € pièce TTC



Côté sucré

Blanc Manger
 Gateline au basque
 Mousse chocolat praliné
 Mousse chocolat noir
 Poirelène
 Tartelnette aux fruits
 Tiramisu café
 Tiramisu fraises
Commande inférieure à 20 tapas 1.00 € pièce TTC
Commande supérieure à 20 tapas 0.80 € pièce TTC





Radars pédagogiques

Après avoir effectué des tests avec le Département et la Communauté de Communes, la Municipalité décide d'acquérir des radars pédagogiques pour sensibiliser les automobilistes aux excès de vitesse à l'entrée du village.

Sur la route de Lagor, la situation n'est pas suffisamment améliorée, des moyens de ralentir la circulation vont être étudiés.

Le stade enfin repeint

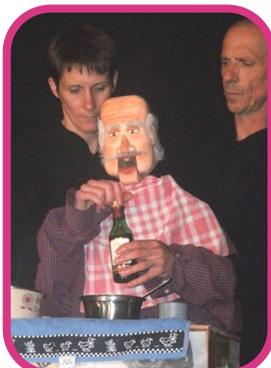
Le tour du terrain de foot qui en avait bien besoin, après plus d'un an d'attente a été repeint, comme le Conseil Municipal en avait pris la décision.

Les barres sont maintenant bleues en témoigne la photo ci-contre.



© R. Langla

14 juin L'extraordinaire voyage de M. Pitt à la Bibliothèque



Marionnettes manipulées à vue
Jeune public
Enfants de 2 à 12 ans

M. Pitt, un vieil homme passionné d'astronomie, est persuadé que la vie existe ailleurs. Il partage sa passion avec sa jeune voisine Julie. Malheureusement pendant son sommeil, des cambrioleurs dérobent tout son matériel.

M. Pitt perd alors goût à la vie... mais c'est sans compter sur Julie, qui élabore un stratagème pour lui redonner le sourire : lui offrir un voyage dans l'espace pour qu'il réalise enfin son rêve, rencontrer des extraterrestres...

Une histoire d'amitié pleine de poésie et d'humour...

10 juin - Fête de l'école publique

(à l'école, sauf si la météo oblige à se replier sur la salle socio)

- 16h30 - Spectacle de chants
- 17h15 - Kermesse.

Des adultes supplémentaires sont souhaités pour encadrer les jeux,

- Vente de gâteaux
- Buvette
- Repas le soir (Paëlla) sous réserve de commandes suffisantes.



© archives JC Vignasse



© Archives JC Vignasse

Fête école Jeanne d'Arc Dimanche 5 Juin

- ✓ 15h 30 Spectacle des enfants
- ✓ 16h 00 Jeux en bois pour petits et grands
- ✓ 17h 00 Tirage de la tombola

Repas



Chaque année, le réseau Transport64 scolaire transporte 27 000 élèves. Il mobilise quotidiennement plus de 400 bus . Ceci représente une organisation complexe et coûteuse qui constitue une charge lourde pour le Département dans un contexte budgétaire difficile.

Pour pouvoir conserver un service de qualité, A partir de la rentrée 2016, les usagers financeront 10% du service

Inscrire ses enfants

Les inscriptions se font sur le site

<http://www.transports64.fr/Scolaires>

Du 13 mai au 17 juillet.

Les demandes déposées après le 17 juillet seront majorées de 20 €

Tarifs 2016/2017

L'ENFANT EST DEMI-PENSIONNAIRE	
Tarif de base	100 € pour le 1 ^{er} enfant
	80€ pour le 2 ^{ème} enfant
	0€ pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà
Tarif majoré	180 € par enfant

L'ENFANT EST INTERNE	
Tarif de base	40 €
Tarif majoré	60 €

Ces coûts sont forfaitaires, pour l'année scolaire, quelle que soit l'utilisation du service.



Accessible depuis le site de la commune

VIE PRATIQUE / Transports / Transport-scolaire

<http://www.maslacq.fr>

Tarif de base :

- Élève scolarisé dans son établissement de secteur dans le public ou l'établissement privé le plus proche ;
- Élève âgé de plus de 4 ans ;
- Élève domicilié à plus de 1,5 km de son établissement, dans le primaire, et de 2 km dans le secondaire.

Tarif majoré :

- Élève scolarisé dans un autre établissement ;
- Élève domicilié à moins de 1,5 km de son établissement, dans le primaire, ou moins de 2 km dans le secondaire.

Si l'enfant suit des options particulières, il faut le signaler lors de l'inscription pour que le Département puisse étudier son dossier.

Comment payer ?

Il est possible de payer en ligne par carte bancaire lors de l'inscription, en 1, 4 ou 10 fois.

Utiliser les lignes régulières ?

Non, cet abonnement ne donne accès qu'aux services de transport scolaire. Cependant, si l'enfant souhaite les utiliser, il pourra charger les forfaits qui l'intéresse sur sa carte Transports64scolaires.

Ex Tarif réduit 20 voyages 9€

Besoins spécifiques

Il faut inscrire en ligne l'enfant sur le site www.transports64.fr et fournir les notifications MDPH sur son suivi de dossier.

Il n'y a pas de participation familiale pour les élèves en situation de handicap (sont considérés en situation de handicap : les élèves avec un taux de handicap égal ou supérieur à 80% et les élèves avec un taux de handicap égal ou supérieur à 50% scolarisés en ULIS).

Facilités d'inscription

Préférez une inscription sur le site www.transports64.fr où vous pourrez payer par carte bancaire.

Si vous ne possédez pas de carte bancaire, il vous sera également possible de vous inscrire dans les points d'inscription de Pau et Bayonne, en payant par chèque ou espèce.

Il est possible de se faire aider lors de l'inscription en ligne dans les agences techniques du Département.

Quels services ?

- ◆ Demi pensionnaire : 1 aller et retour/jour
- ◆ Interne : Un aller et retour/semaine

Faut-il changer la carte ?

A partir de la rentrée 2016, il y aura une nouvelle carte qui sera envoyée au domicile de l'enfant.

Si vous avez chargé des voyages du réseau Interurbain, appelez le 05 59 11 42 00.

- ◆ Les voyages non utilisés seront chargés sur la nouvelle carte de votre enfant.
- ◆ Vous pouvez aussi conserver l'ancienne pour utiliser ces voyages, elle ne donnera plus accès aux transports scolaires

Pas de transport, quelle aide ?

S'il n'y a pas de transport à proximité du domicile de l'enfant, il est possible d'obtenir une aide forfaitaire versée en trois fois à trimestre échu

AIDES FINANCIÈRES POUR MON ENFANT DEMI-PENSIONNAIRE AYANT DROIT, SANS SOLUTION TRANSPORTS64 SCOLAIRES

10 à 19 km	450 €
20 à 29 km	600 €
30 km et +	750 €

ENFANT HANDICAPÉ, SANS SOLUTION TRANSPORT64 SCOLAIRES

Allocation kilométrique	0,5 €/km
-------------------------	----------

AIDES FINANCIÈRES POUR MON ENFANT INTERNE AYANT DROIT, SANS SOLUTION TRANSPORTS64 SCOLAIRES

10 à 49 km	150 €
50 à 69 km	225 €
70 à 99 km	300 €
100 à 129 km	375 €
130 à 159 km	450 €
160 à 189 km	525 €
190 à 219 km	600 €
220 à 249 km	675 €
250 km et +	750 €



Le 15 octobre, « Le Tour de Nouste »

Qu'est-ce que l'APAHM ?

L'Association Pour l'Accueil des Handicapés Moteurs est présente à Orthez depuis presque 25 ans. Son foyer se situe depuis une quinzaine d'années dans l'accueillante maison « Cordeya » dans le quartier du Goundet.

Une maison qui permet à des personnes adultes en situation de handicap moteur, d'accéder à un foyer logement, à des services d'aide et d'accompagnement.



L'APAHM a pour but l'accompagnement dans leur vie quotidienne et leur projet de vie, de personnes adultes, en situation de Handicap moteur ou mental, dépendantes, permettant leur intégration dans la vie . Elle organise de nombreuses occasions de rencontre dans le cadre de journées festives.



«Le « Tour de Nouste » ?

Une proposition a été faite au village de Maslacq pour organiser une journée de rencontre et de partage autour d'animations mettant en valeur les initiatives locales.

La Commune par le canal de quelques élus et de responsables d'associations a répondu favorablement à l'organisation de cette journée dénommée "Le Tour de Nouste" qui aura lieu le 15 Octobre 2016.

Première réunion préparatoire le 24 mai

L'idée de cette journée est d'offrir dans le cadre du village un parcours promenade conduisant à faire découvrir les différents aspects de son environnement , sites naturels , lieux de mémoires, historiques , culturels ou de productions (agricoles, artisanales ou industrielles). Plusieurs boucles de promenades selon les capacités de chacun seront proposées. Le « Tour de Nouste » , se veut être un lieu de partage et de rencontre entre les gens du village, les visiteurs, les personnes valides et les personnes handicapées. Chaque association participant à cette journée aura l'occasion de mettre en valeur ses compétences selon ses envies et les initiatives de chacun.

L'idée de départ est de se retrouver autour d'un repas le midi, puis d'initier une balade selon un circuit balisé avec à la clé la découverte de lieux emblématiques communaux, des animations diverses seront organisées, telle pétanque, quilles, tir à la carabine, etc... Le Tour de Nouste se veut d'être ouvert à tous et souhaite favoriser les échanges et la découverte de l'autre au-delà de ses différences.



Juillet

- ✓ **Mardi** 9h30 12h00
- ✓ **Jeudi** 9h30 12h00
- ✓ **Vendredi** 14h30 17h00

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le secrétariat de Mairie au ☎ 05 59 67 60 79

Permanences d'été de la Mairie Du 1^{er} juillet au 4 septembre

Réouverture aux heures habituelles le 5 septembre

Août

- ✓ **Mardi** 9h30 12h00
- ✓ **Jeudi** 9h30 12h00

Numéros du maire et de ses adjoints

TROUILHET Georges, Maire :	05.59.67.60.04
COUTURIER Christian, 1 ^{er} adjoint :	05.59.67.61.59
NAULÉ Jean, 2 ^{ème} adjoint :	05.59.67.63.01



Cours de Hatha Yoga :

Silvina, d'origine Argentine propose chaque jeudi à 18h30 une séance de 1h00 à 1h15 de Yoga, dans une ambiance conviviale, salle Ménat.

Ce type de yoga, par la pratique précise et rythmée de postures, permet au pratiquant une maîtrise du corps et des sens. Il s'agit par la détente du corps en maîtrisant la respiration d'évacuer les tensions. Comme pour les autres formes de yoga, le Hatha-Yoga permet une amélioration de la forme globale, au fur et à mesure de la pratique.

On lui reconnaît des bienfaits sur plusieurs plans :

- ◆ **Physique** : Souplesse, suppression du mal de dos
- ◆ **Mental** : Concentration, mémorisation, clarté d'esprit
- ◆ **Emotionnel** : Gestion du stress, réduction de l'anxiété, qualité de sommeil



Elle a commencé avec un groupe de 8 personnes mais est prête à en accueillir plus, en créant éventuellement deux groupes. S'il y a des personnes motivées, elle n'exclue pas de poursuivre son activité pendant l'été.

Marché gourmand « Loux de Bacchus »

L'Association LOUX DE BACCHUS remet le(s) couvert(s) !!!

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2016

FÊTE NATIONALE DE LA GASTRONOMIE



L'année dernière, lors de la première édition, l'affluence et le plaisir ont été tels qu'il était inconcevable de ne pas reproduire cette journée de Joies Gustatives et Humaines.

Le thème est et restera le même :

Mettre en avant les beaux et bons produits de nos régions !!!

Profitez d'un Dimanche d'arrière saison pour venir, seul, en famille, entre amis, vous régaler de Bons produits Locaux et Artisans.

La BACCHUSIENNE

MARCHE GOURMAND

Dimanche 25 septembre
De 10 à 18h

Buvette et restauration



Salle polyvalente
Stade de MASLACQ



Tous les week-end
entre 18h et 21h
Au pont de l'Alte
(Près des ambulances)

07 71 62 71 96

Le camion PIZZA le "Cat'Saisons"

La PRESTO	Tomate, emmental français, olives	7,00 €
La ROYALE	Tomate, champignons, jambon, emmental français, olives	7,50 €
CAT SAISONS	Tomate, jambon, champignons, poivrons, oignons, emmental français	7,50 €
CAT FROMAGES	Tomate, emmental, mozzarella, hèvre, bleu, olives	9,00 €
NORVEGIENNE	Crème, saumon, aneth, emmental français, citron	9,00 €
CAT SURF	Tomate, poulet, ananas, emmental français, olives	8,50 €
CAT SPICY	Tomate, Bouef piquant, mozzarella, poivrons, olives	9,00 €
CAT MIEL	Crème, chèvre, poivrons, oignons, emmental français, miel	7,50 €
LA CABRITA	Tomate, chorizo, chèvre, poivrons, oignons emmental, olives	9,00 €
LA SOIXANTE CAT	Tomate, jambon de pays, piquillos, persillade, piment d'espelette, brebis	9,00 €
L'ITALIENNE	Tomate, antipati, parmesan, coulis pesto, coppa, olives	9,00 €
LA PAYSANNE	Crème, lardons, oignons chèvre, emmental	8,00 €



Fêtes de Maslacq 17 / 18 juin 2016

**Vendredi
17 Juin**

19h30 : Ouverture des fêtes

*Lâcher de Ballons par les enfants
Buvette et grillades*



21h00 : Match Espagne Turquie

Retransmis en direct

2h00 : Fin de soirée



**Samedi
18 Juin**

Lac de la Plaine, « les copains du bord »

7h00 Casse croûte 8h30 Inscription sur place

9h00 à 11h00 Concours

10 €, (8 € pour les enfants)

11h30 Remise des lots

A partir de 12h30 : Repas de la pêche

Prix 10 € (8 € pour les enfants)



15h30 Jeux enfants



19h 30 Apéritif

17h00 goûter enfants

Repas des Fêtes (salle socio)

INSCRIPTION AVANT LE 16 JUIN À L'ÉPICERIE : ☎ 05 59 67 30 27 CHEZ COIFFURE GINETTE : ☎ 05 59 67 68 33

- Salade landaise
- Entrecôte-frites
- Farandole de desserts
- Vin (rouge et rosé)

PRIX :
ADULTES => 17,00 €
ENFANTS => 8,00 €
(< 12 ANS)

Buvette

22h30 Grand Bal
Jusqu'à 3h30, buvette

Orchestre
HEPTAGONE
Variétés - rock festif





Fêtes de Maslacq 19 juin 2016

**Dimanche
19 juin**

**10h30 Messe solennelle
en l'église
St Jean**



Baptiste de Maslacq

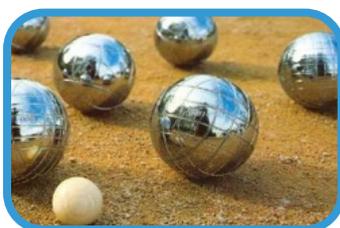


**11h30 : Cérémonie
au monument aux morts**

**12h00 : Vin d'honneur offert aux Maslacquais
(salle Ménat)**



**14h00 Concours
de pétanque
(la boule maslacquaise)**



19h00 : Buvette et grillades



**21h00 : Match Suisse- France
(retransmission en direct)**

**22h00 : Retraite aux flambeaux
Dans les rues du village suivie
d'un feu d'artifice au stade.**

